

S. j'ai enterre auzourd'hui le corps de Marie S.  
1838 Doucette dans le Cemétierre. de l'église de S<sup>te</sup>  
7<sup>bre</sup> Anne elle étoit agée de 11 mois. furent présent  
Marie S. françois doucette Son oncle et Marie M. Mieuce  
Doucet R.v. pere Amable mis. a. p. et Mar. honorine  
de la Cha Cathedrale de Raven en France

Mariage  
1840 l'an mil huit Cents quarante le vingt trois  
23=9<sup>bre</sup> novembre, Joseph maturin doucet fils de joseph  
Joseph maturin Ducet et de Defunte angelique mius d'une  
mathurin part, et julie moulaison fille de Défunte Brigitte  
doucet moulaison d'autre part. de qui nous avons publié les  
et bans aux prônes de trois paroissialles sans quil les  
Julie S'ait trouvé aucun Empaichement Canonique et  
Moulaison après les avoir dispensé d'un Empaichement de  
Consanguinité au troisieme degré comme curé j'ai  
Réçu leur consentement mutuel et leur ai donné la  
bénédition nuptialle dans l'Eglise de cette paroisse  
la presence des témoins qui ont déclaré ne Savoir  
Signer Goudot  
curé miss.

1840  
23=9<sup>bre</sup> L'an mil huit Cents quarante le vingt trois  
Mandé novembre Mandé Mius file majeur de Frédérique  
Mius Mius, et d'anne Moulaison d'une part, et anne  
et Catherine Doucet fille d'augustin doucet, et de  
Anne Margueritte le blanc d'autre part de qui nous  
Catherine avons publié les bans aux prônes de trois messes  
Doucet paroissialles sans qu'il Se Sait trouvé aucun